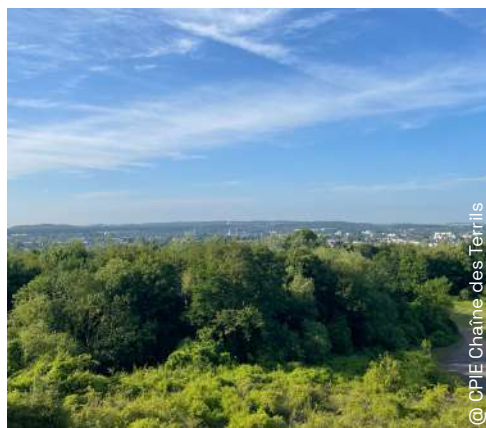


LE MILIEU

Les boisements présents sur les terrils peuvent varier dans leur composition selon les plantations ayant été effectuées, les reliefs du terril, la composition du sol, sa perméabilité ou encore sa température. Cependant, certaines essences y sont souvent observées telles que le bouleau verruqueux (*Betula pendula*), espèce pionnière des terrils, en raison de son développement rapide sur les sols instables de schiste. Des espèces de fourrés comme l'aubépine (*Crataegus monogyna*), ainsi que des espèces arbustives telles que le sureau noir (*Sambucus nigra*) peuvent aussi y être rencontrées. Sur certains terrils ayant été reboisés, les forêts forment parfois une végétation très dense d'arbres sans sous-bois.



@ CPIE Chaîne des Terrils

Boisement présent sur les terrils du 11/19 (Loos-en-Gohelle)



@ CPIE Chaîne des Terrils

Clairière créée dans le boisement sur les terrils du 11/19 (Loos-en-Gohelle)



@ CPIE Chaîne des Terrils

Boisement avec un sous-étage de végétation (Loos-en-Gohelle)

DÉTERMINER L'HABITAT

- Ensemble de végétations dominées par des arbres (hauteur supérieur à 7 mètres) couvrant souvent plus de 75%.
- Dans ces zones boisées, des clairières peuvent être retrouvées. Ce sont de petites zones ouvertes.

LES ENJEUX

- > Accueil d'une biodiversité variée (avifaune, insectes, flore).
- > Zone de reproduction, de repos et de nutrition pour différentes espèces.
- > Zone de nidification.
- > Clairières favorables à différentes espèces (papillons, oiseaux par exemple).

Quelques espèces remarquables :

Avifaune

- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)
- Pic vert (*Picus viridis*)
- Roitelet huppé (*Regulus regulus*)

Flore

- Canche caryophyllée (*Aira caryophyllaea*)
- Cotonnière d'Allemagne (*Filago germanica*)
- Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*)
- Iris fétide (*Iris foetidissima*)
- Œillet velu (*Dianthus armeria*)
- Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*)
- Spergulaire rouge (*Spergula rubra*)

Insecte

- Petit mars changeant (*Apatura ilia*)

Mammifère

- Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)



Pouillot véloce (a), Orchis bouc (b) et Petit mars changeant (c)

LES OBJECTIFS DE GESTION

Les boisements, bien que différents selon les terrils, sont le plus souvent, composés d'espèces pionnières comme le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) ou d'espèces plantées en patches. L'origine des boisements peut générer un milieu homogène, limitant l'attractivité de l'habitat pour d'autres espèces. La gestion des boisements vise à développer un sous-étage de végétation composé d'essences arbustives comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et des espèces herbacées comme l'Iris fétide (*Iris foetidissima*). Ce sous-boisement privilégiera un milieu diversifié, favorable à de nombreuses espèces. L'hétérogénéisation des boisements passe aussi par la création de clairières, permettant le développement d'espèces de milieux plus ouverts. La gestion des boisements permet ainsi l'accueil d'espèces d'intérêt écologique mais doit également prendre en compte la présence du public. En effet, pour les sites accessibles au public, la gestion des arbres morts est essentielle ainsi que l'aménagement d'espaces de promenade agréables. Afin d'obtenir un boisement accueillant pour le public et pour la biodiversité, une gestion écologique appropriée doit être mise en place.

Voici les objectifs de gestion répondant aux attentes écologiques et touristiques concernant les boisements :

- > Couper les arbres morts près des chemins empruntés par le public.
- > Limiter la densité d'arbres dans le boisement.
- > Créer des points de vue pour le public.
- > Couper les arbres proches des riverains.
- > Ouvrir certaines parcelles du boisement afin de créer des clairières, permettant de favoriser l'Œillet velu par exemple.
- > Maintenir les clairières ouvertes.

LES PRÉCONISATIONS DE GESTION

> Boisement :

- Calcul de la hauteur des arbres morts et coupe, s'ils sont susceptibles de tomber sur les chemins empruntés par le public. Si les arbres morts sont éloignés des chemins et ne présentent aucun risque pour le public, les laisser sur pied pour favoriser les champignons saprophytes et les insectes xylophages par exemple.
- Coupe et exportation d'arbres au sein du boisement afin de limiter leur densité, de créer un sous-étage de végétation et d'accueillir une diversité d'espèces floristiques et faunistiques. Afin de déterminer le type d'éclaircies à effectuer, des outils tels que la surface terrière peuvent être utilisés. Elle correspond à la surface de toutes les sections transversales des troncs à 1,30 m de hauteur, des arbres présents dans un hectare du boisement. Si le peuplement a une surface terrière supérieure à la valeur de référence, il faut l'éclaircir et inversement. Il est nécessaire de privilégier la coupe des jeunes arbres, afin de renforcer le développement des arbres plus âgés.
- Création de trouées dans le boisement en bordure des terrils afin de dégager des points de vue sur les cônes pour le public.
- Taille ou coupe des arbres près des habitations.

Les arbres morts sur pied ou tombés, lorsqu'ils sont éloignés des chemins, ainsi qu'une partie du bois coupé peuvent être laissés sur place en tant que zone de refuge pour la faune.



Le bois exporté, selon l'essence (ex.: saule, bouleau), peut être utilisé pour d'autres opérations de gestion comme la création de fascines, clayons, tunages ou de haies sèches.

> Clairière :

- Coupe et exportation des ligneux une fois par an s'ils sont présents. Les souches ayant un diamètre important peuvent être entaillées afin de les dévitaliser et limiter les rejets de l'arbre dans le temps.
- Fauche exportatrice de la végétation herbacée, à partir de 7 à 10 cm au-dessus du sol. Cette technique permet de ne pas faucher les rosettes des plantes bisannuelles.



L'organisation d'un chantier participatif peut être intéressante pour la mise en place de cette gestion.



Chantier de gestion écologique pour le maintien des clairières sur les terrils du 11/19 (Loos-en-Gohelle)

L'exportation des produits de gestion est une étape essentielle pour limiter l'enrichissement du milieu.

FRÉQUENCE ET PERIODE D'INTERVENTION

Les coûts sont présentés à titre informatif et peuvent différer selon plusieurs paramètres (la période, les prestataires, etc).

Type	Gestion écologique	Fréquence	Matériel utilisé	Coûts estimatifs
Boisement	Coupe et exportation des arbres morts près des chemins	Une fois par an	Tronçonneuse	Entre 130 et 750 € / arbre
	Coupe d'arbres dans les endroits trop denses	Une fois par an	Tronçonneuse	Entre 130 et 750 € / arbre
	Création de trouées dans le boisement	Lorsque nécessaire	Débroussailleuse, tronçonneuse	Entre 130 et 750 € / arbre
	Coupe et exportation des arbres près des habitations	Une fois par an	Tronçonneuse, débroussailleuse	Entre 130 et 750 € / arbre
Clairière	Coupe et exportation des ligneux	Une fois par an	Débroussailleuse, tronçonneuse	0,70 € / m²
	Fauche exportatrice haute (7 à 10 cm du sol)	Une fois par an à l'automne	Faux ou tracteur avec faucheuse, débroussailleuse	40,30 € / ha

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE

 Période favorable

SUIVI SCIENTIFIQUE

- > Suivi des mammifères occupant les boisements.
- > Suivi des oiseaux par l'inventaire des chants d'avril à mi-juin.
- > Suivi des espèces floristiques se développant dans les clairières d'avril à mi-septembre.
- > Suivi généraliste des espèces se développant dans les clairières.



Canche caryophyllée



Iris fétide



Œillet velu